Montrollet c'est vous !

Compte rendu réunion CCAS du 28 octobre 2026

Présents : Benoit SAVY (Président), Céline BOUTAUD (Vice-présidente), Bernard POUVREAU, Lindsay COX, Marion DOS SANTOS .
Excusés : Bruno SERAFINI, Laetitia DEBRAS BOUROTTE, Floriane TACHARD, Marie-Claire CHÊNE, .
Pouvoir(s) : Bruno SERAFINI donne pouvoir à Céline BOUTAUD
Secrétaire de séance : Bernard POUVREAU

Ordre du jour

Analyse d'une demande de Pass sport et Culture
La vice-présidente présente une demande de Pass sport et culture déposée en mairie concernant Maé VAN MALDEGHEM.
Elle rappelle que cette aide de 30 € est versée aux parents du bénéficiaire sur justificatif d'inscription et de paiement à une fédération sportive ou à une association à vocation culturelle dont l'animateur est diplômé (justificatif de compétences à fournir).
La demande est complète.
Après en avoir délibéré, les membres du C.C.A.S. approuvent à l'unanimité le versement de 30 € à la famille VAN MALDEGHEM dans le cadre du Pass sport et Culture.

Décision sur le choix du traiteur pour le repas des aînés
La vice-présidente présente le devis de la P'tite Chopine reçu en mairie.
Le tarif est de 37 € par repas (boissons et vins compris) et ne prend pas en charge le service.
Ce sont les membres du CCAS et les élus qui s'en chargeront comme à l'accoutumée.

Après en avoir délibéré, les membres du C.C.A.S. approuvent à l'unanimité le montant de 37 € par personne pour le repas des aînés proposé par le traiteur La P'tite Chopine.

Décisions sur le choix du contenu du panier de fin d'année.

La vice-présidente présente les devis reçus pour la réalisation des paniers :
Elle présente un devis de **Deffrennes** concernant une commande pour 100 valisettes en carton à 1,89 HT pièce pour un montant TTC de 226,80€. Elle explique que le devis est pour 100 valisettes car il en reste 10 de l'année passée.
Après en avoir délibéré, les membres du C.C.A.S. valident à l'unanimité le devis d'un montant de 226,80€ TTC de la société Deffrennes.

Elle présente un devis de la société Paul Larédy pour 110 bocaux de Mijoté de volaille à 4,75 € HT pièce pour un montant TTC de 543,60€.

Après en avoir délibéré, les membres du C.C.A.S. valident à l'unanimité le devis d'un montant de 543,60€ de la société Larédy.

Elle présente un devis de la société Delfau de Ansac-sur-Vienne pour 110 sachets de sablés grand beurre à 4,17 € HT pour un montant de 435,54€ TTC. Elle précise que la Boulangerie pâtisserie Delfau fait une remise de 10 % sur la commande.

Après en avoir délibéré, les membres du C.C.A.S. valident à l'unanimité le devis d'un montant de 435,54€ de la Boulangerie pâtisserie Delfau.

Elle présente un devis de la société Graine d'Avenir pour 110 pots de pâté de campagne supérieur à 4,10€ TTC l'unité pour un montant de 451€ TTC
Après en avoir délibéré, les membres du C.C.A.S. valident à l'unanimité le devis d'un montant de 451€ de la société Graine d'Avenir.

Elle présente deux devis pour des bouteilles de vin, un de la société ROUSTEAU earl J'y crois 120 bouteilles de vin rouge « J'y crois » 2023 à 6,12 € TTC pour un montant de 734,40€, et un des Vins du Poteau pour 120 bouteilles de L'introvinti bis rouge à 4,50 € HT l'unité pour un montant de 648,00€ TTC.
Après en avoir délibéré, les membres du C.C.A.S. choisissent la proposition de la société ROUSTEAU qui propose du vin Bio et valident à l'unanimité le devis de la société ROUSTEAU earl J'y crois pour 120 bouteilles de vin rouge « J'y crois » 2023 pour un montant de 734,40€.

Validation du devis de réalisation du livret CCAS

La vice-présidente présente le devis de Texto concernant la réalisation des livrets CCAS distribués en fin d'année.

Ce devis comprend également la réalisation des menus cartonnés déposés sur la table le jour du repas et les cartes de vœux incluses dans le panier.

Le montant pour la réalisation de 200 livrets est de 695 € TTC.

Le montant pour la réalisation de 80 menus est de 127 € TTC.

Le montant pour la réalisation des 120 cartes de vœux est de 78 € TTC.

Le devis global est de 900 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du C.C.A.S. valident à l'unanimité le devis de 900 € TTC pour la réalisation des livrets, menus et cartes de Vœux par la société Texto.

Questions et informations diverses

Information sur le renouvellement d'une domiciliation CCAS.

La vice-présidente informe les membres du CCAS qu'une domiciliation CCAS a été renouvelée au mois d'octobre.

Information sur une aide mise en place par la Communauté de Communes de Charente Limousine.

La vice-présidente présente une nouvelle aide de 50 € proposée par la Communauté de Communes de Charente Limousine, pour les familles du territoire afin de favoriser l'accès des

jeunes à la pratique artistique (musique, théâtre, chant,danse…). Cette information sera mise en avant dans le bulletin municipal de la commune qui sera distribué en fin d'année et sera envoyée directement par le biais de la lettre d'information numérique aux familles de la commune.

La séance est levée à 21h45

Le secrétaire

Bernard POUVREAU



La vice-présidente

Céline BOUTAUD

